



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr
Site : www.saintmarcelleclaire.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 16 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcel l'Eclairé, dûment convoqué le trente Septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, M. S. GRACIA, Mme S. JACQUET, M T. CANAL
M. C. BEL, M. J.C. FRERY, Mme E. COILLARD, Mme I. ROCCATI-BOSCH
et M T. ROCHE

MEMBRES EXCUSES : Mme C. CABOUX, Mme C. ARSAC, M. G. GIRAUD et Mme M. DYBOWSKI

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. J.C. FRERY

Madame C. CABOUX a donné pouvoir à Madame Stéphanie JACQUET
Madame C. ARSAC a donné pouvoir à Madame E. COILLARD

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal du 28 Août 2025

Monsieur le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 28 Août dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Christophe FRERY, conseiller est nommé secrétaire de séance.

3) ÉCOLE :

A) Réception Ecole

M. le Maire fait le point des travaux de l'école aux conseillers.

Une pré-réception a été effectuée le Mardi 07 Octobre 2025 afin d'anticiper le déménagement futur. La réception officielle est prévue le Jeudi 23 Octobre 2025.

Concernant le déménagement, il a été décidé de l'effectuer en 2 fois afin de pouvoir réceptionner l'ensemble des travaux sans risques de réserve par les entreprises au niveau des dégradations éventuelles qui surviendraient lors du déménagement.

Il sera donc effectué pour la partie SUD (ancien bâtiment) le samedi 18 Octobre 2025 et le Jeudi 23 Octobre 2025 pour la partie NORD (nouvelle extension).

De plus une visite de l'école est proposée aux familles le Vendredi 24 Octobre à partir de 18 heures 00 afin que les enfants puissent s'imprégner des lieux.

B) Achat mobiliers

M. le Maire explique qu'une décision a été prise lors du vote du budget concernant le renouvellement du mobilier de l'Ecole. Il se fera en plusieurs étapes selon les besoins.

La première a été destinée pour renouveler la classe d'Elodie LUSTIERE pour un montant de 8 232.35€.

C) Installation

Le mobilier arrivant le Mercredi 05 Novembre 2025, il a été décidé d'installer l'ancienne classe d'Elodie LUSTIERE au niveau de la salle du périscolaire pour les Lundi 3 et Mardi 4 Novembre 2025 afin d'éviter les déplacements des meubles dans les escaliers.

D) Situation financière

M. le Maire fait le point sur la situation financière générale du projet à l'approche de la fin de chantier.

La trésorerie de la commune au 16 Octobre 2025 et de **+333 000€**

4) PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire indique au conseil Municipal du renouvellement de la Garantie Prévoyance et Santé.

Une nouveauté est néanmoins à noté en 2026 : une participation obligatoire de la commune au niveau de la complémentaire santé. M. le Maire indique que la commune souhaite prendre le minimum obligatoire, à savoir 15€ par agent et qu'une délibération est en cours de validation auprès du CDG69.

Elle sera votée lors du prochain Conseil Municipal

Concernant la part obligatoire au niveau du maintien de salaire, il reste inchangé, à savoir 7€ par agent.

5) CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Maire souhaite se rendre au congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France qui se tiendra les 18, 19 et 20 Novembre 2025, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, accompagné de membres du conseil.

Cet évènement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer, d'échanger avec d'autres élus de régions différentes, de s'informer sur les perspectives, les innovations et les pratiques liées à la gestion communale.

Monsieur le Maire estime que cet évènement serait profitable pour les membres du conseil qui s'investissent depuis le début du mandat.

Ainsi 3 élus du Conseil municipal souhaitent accompagner Monsieur Le Maire à ce congrès s'agissant de :

- Madame ROCCATI-BOSCH Isabelle,
- Messieurs GRACIA Serge et FRERY Jean-Christophe.

Ainsi Monsieur Le Maire sollicite l'octroi d'un mandat spécial afin de participer à ce 107ème congrès des Maires du 18 au 20 Novembre 2025 pour la participation des élus suivants :

- Madame ROCCATI-BOSCH Isabelle,
- Messieurs GRACIA Serge et FRERY Jean-Christophe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- CONFERE le caractère du mandat spécial pour le déplacement au congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France du 18 au 20 Novembre prochain, de Madame ROCCATI-BOSCH Isabelle, et de Messieurs DIGAS Hervé, GRACIA Serge et FRERY Jean-Christophe.

Considérant qu'en vertu de l'article R 2123-22-1 du CGCT, les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État, soit une indemnité de nuitée de 140 Euros pour Paris, ainsi qu'une indemnité de repas de 20 Euros.

Considérant que le déplacement sur Paris sera effectué en train et que ces dépenses peuvent être remboursées sur présentation d'un état de frais, précisant notamment l'identité et l'itinéraire de l'élu(e), ainsi que les dates de départ et de retour, auquel il joint les factures qu'il(elle) a acquittées.

D'autres frais peuvent également donner lieu à un remboursement, sur justificatif de paiement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'ils peuvent être justifiés, tels que les frais de transport collectif (tramway, bus, métro, etc..) engagés par les élus au départ ou au retour entre leur résidence administrative et la gare, ainsi que ceux exposés au cours du déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre en charge les frais de mission et les frais d'inscription, pour se rendre au congrès des Maires, dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation de justificatifs.

6) CARRIERE SOGRAP

La commission Locale de Concertation et de suivi concernant la Carrière de SAINT-MARCEL L'ECLAIRE s'est tenue le Lundi 29 Septembre 2025 sur site. M. le Maire et Mme I.ROCCATI-BOSCH ont représenté la commune à cette réunion ainsi que Me Joëlle COULON, membre de la Commission Urbanisme et représentant les riverains du hameau de Chalosset le plus proche du site.

Un PowerPoint résumant la réunion a été porté à la connaissance de chaque membre du Conseil Municipal. Ce dernier est consultable en Mairie.

7) C.C.A.S.

Une réunion de la commission CCAS s'est tenu en amont du conseil Municipal.

Les points suivants ont été abordés :

- Repas du 11 Novembre 2025. 70 convives attendus dont le conseil Municipal.
- Mis à jour de la liste des bénéficiaires du colis de Noël. Il a été décidé :
 - Personne seule : Carte cadeau d'une valeur de 30€ + ballotin chocolats de 250gr
 - Couple : Carte cadeau d'une valeur de 50€ + ballotin chocolats de 350gr

8) INFORMATIONS DIVERSES

A) SYDER

Un devis a été validé pour mettre en conformité les prises électriques destinées aux décos de Noël. 5191.08€

B) HANDBALL TARARE

Le club de Handball nous indique qu'il ne va pas poursuivre la convention concernant la salle des sports suite à l'ouverture du nouveau gymnase sur TARARE.

C) FIBRE

Le maire fait le point sur le déploiement de la fibre qui n'est pas finalisé sur l'ensemble de la commune malgré de nombreuses relances auprès de l'opérateur ORANGE et de son prestataire SPIE.

I rencontrera très prochainement le nouveau responsable secteur du prestataire sur le terrain pour faire un point d'ensemble

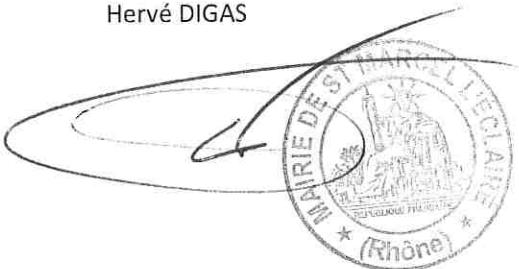
D) VOIRIE

La COR a mis 2 tonnes de PATA (enrobé) à disposition de la commune aux fins de réparations diverses, (nids de poules ou affaissement de bordures). M. DURDILLY a fait le nécessaire auprès de l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Jean-Christophe FRERY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Christophe Frery".